

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 29 mars 2024

Date d'affichage 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC et Cédric EVANO.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

Secrétaire de séance : Allan BERTU et Thierry RENOUF.

N° 2024-054 – ADOPTION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2024-2025

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2024/2025. Cette tarification concerne les événements culturels organisés dans la salle François Mitterrand, dans l'église et au théâtre Jean Vilar.

Au regard de l'augmentation des coûts de fonctionnement ces dernières années, il est proposé d'appliquer une hausse de 5% aux tarifs de la saison culturelle.

Depuis 2023, dans le cadre des orientations en faveur du développement de l'accessibilité des activités culturelles auprès des personnes en situation de handicap, la Ville d'IFS permet à ce public d'accéder à un tarif réduit sur les spectacles payants de la saison culturelle. Afin de faciliter leur déplacement, l'accès au tarif réduit a également été ouvert aux accompagnateurs sur présentation d'un justificatif. Or, en dehors des groupes se présentant dans le cadre de structures liées au handicap, un accompagnateur ne peut fournir un tel document. Il est donc proposé que le tarif réduit s'applique automatiquement à l'accompagnateur, à raison d'un accompagnateur pour une personne en situation de handicap, qui doit quant à elle présenter un justificatif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°2023-062 en date du 15 mai 2023 relative aux tarifs municipaux pour la saison culturelle 2023-2024 ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 5 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs qui préexistaient en appliquant une hausse de 5% ;

CONSIDERANT qu'il convient de reconsidérer les critères d'accès à la tarification réduite afin de développer l'accès à la culture auprès du public en situation de handicap.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2024/2025 selon les modalités définies ci-dessous :

SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE		
Lieu	Tarif plein	Tarif réduit* Enfants de 12 à 18 ans Étudiants de - 25 ans Demandeurs d'emploi Personnes en situation de handicap (tarif applicable pour un accompagnateur)
Salle François Mitterrand	7,5 €	4 €
Église	7,5 €	4 €
Théâtre Jean Vilar	8,5 €	6 €
Gratuité pour les moins de 12 ans		

* Sur présentation d'un justificatif

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 27 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

ADOpte les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2024/2025 selon les éléments précités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

I/s, le 8 avril 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 10 avril 2024

Affichée le : 10 avril 2024

Acte à classer

2024-054

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T14-31-58.00 (MI252239207)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-054-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption des tarifs pour la saison culturelle 2024-2025

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-054.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/24 à 14:19

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/04/24 à 14:31

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 14:43